

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2019

MULTIPAYS

Initiative Pacifique pour la Biodiversité, le Climat et la Résilience - Multi bailleurs

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement autorise le Directeur général de l'Agence française de développement à consentir, par une décision d'allocation ultérieure, à toute entité publique ou privée dans les pays et territoires du Pacifique Sud éligibles une subvention financée sur le programme de l'Etat 209, dont une partie en nature sous la forme de prestations de services, aux conditions suivantes :

- Bénéficiaire** : Toute entité publique ou privée dans les pays et territoires du Pacifique Sud éligibles
- Prestataire** : Le(s) prestataire(s) de l'AFD
- Objet** : Financer des projets visant au développement de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et la conservation de la biodiversité dans le Pacifique
- Montant maximum** : 10 000 000 euros

PMA/PFR/PRITI/PRITS	Subvention	Déclarable en APD : OUI
---------------------	------------	-------------------------

CZZ 2560 07 G
Bénéficiaire : 502522


Vu et certifié conforme

Philippe BAUDUIN
Directeur Général Adjoint